



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0348

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Tunnel sous Fourvière - Travaux de mise en sécurité - Attribution d'une subvention à l'Etat pour l'automatisation du balisage des fermetures

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0348**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Tunnel sous Fourvière - Travaux de mise en sécurité - Attribution d'une subvention à l'Etat pour l'automatisation du balisage des fermetures**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 11 janvier 2014, le Conseil a approuvé les travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière, et a décidé l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme de 36 M€.

Ces travaux doivent permettre la mise en conformité de cet ouvrage avec la réglementation sécurité, et notamment en matière de tenue au feu, de désenfumage et d'équipements de sécurité.

La direction interdépartementale des routes centre-est (DIRCE) ou une entreprise privée titulaire d'un marché à bons de commandes avec la Communauté urbaine de Lyon, assurent aujourd'hui à titre onéreux les balisages liés aux fermetures de cet ouvrage.

Compte tenu du nombre important de fermetures prévues pendant les travaux de mise en sécurité (de l'ordre de 181 nuits et 7 week-ends), la DIRCE a lancé une réflexion relative à l'optimisation des balisages sur le domaine public autoroutier de l'État (autoroutes A6 et A7).

Cette réflexion avait pour objectifs de réduire les coûts d'une fermeture en optimisant le nombre d'agents mobilisés, de diminuer la durée nécessaire à la mise en œuvre d'une fermeture et d'améliorer les conditions de sécurité des agents. Elle a abouti à envisager l'automatisation du balisage :

- de l'A6, au droit de l'échangeur du Valvert,
- de la bretelle de Tassin, au droit du giratoire maréchal de Lattre de Tassigny,
- de l'A7, au droit du quai Gailleton.

Cette automatisation consiste pour l'Etat à implanter des panneaux motorisés, pour la signalisation verticale de chantier ; des biseaux de rabattements automatiques pour initier la pose de cônes, et des barrières automatiques pour condamner les accès, et à raccorder tous ces équipements aux réseaux d'énergie et de télécommunication.

Par un courrier en date du 23 mai 2014, monsieur le directeur de la DIRCE sollicite un cofinancement de la Communauté urbaine à hauteur de 50 % des coûts d'investissement d'un montant de 750 000 € HT, et des coûts de fonctionnement d'un montant de 62 500 € HT pour les 5 premières années de maintenance de ces nouveaux équipements.

La mise en œuvre de l'automatisation du balisage de fermeture de l'A6 et A7 par l'État permettra de réduire le coût des prestations de balisage supporté par la Communauté urbaine pour l'opération de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière. L'économie pour 2015 est estimée à 280 000 € par rapport à un coût de 960 000 € pour des balisages non automatisés, (soit environ 140 nuits de fermeture utilisant le système d'automatisation, avec une économie par nuit de balisage estimée à 2 000 €).

Du fait d'une mise en œuvre d'une fermeture plus rapide, cette automatisation permettra également pour les années à venir de réduire le nombre de fermetures du tunnel sous Fourvière pour les opérations d'entretien courant et de maintenance de 10% (de 40 à 36 nuits d'entretien par an, en moyenne car la durée de travail effective par nuit augmentera de 10%) et de réduire le coût de ces fermetures annuelles d'environ 80 000 € par an (sur 2016/2019). Sur 5 années, la participation financière de la Communauté urbaine serait de 406 250 € (50 % de l'investissement et 50 % du fonctionnement sur 5 ans) à comparer aux 600 000 € d'économies estimées (2015/2019).

Compte tenu des arguments précités, et des objectifs de délais de réalisation des travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière, Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution :

- d'une subvention d'équipement d'un montant de 375 000 € pour la période 2014 et 2015 au profit de l'État dans le cadre de l'automatisation des fermetures pour les travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière,
- d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 250 € pour l'année 2015 au profit de l'État dans le cadre de l'automatisation des fermetures pour les travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 375 000 € au profit de l'État dans le cadre de l'automatisation des fermetures pour les travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière pour l'année 2015,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 250 € pour l'année 2015 au profit de l'État dans le cadre de l'automatisation des fermetures pour les travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière. Cette subvention d'un montant identique sera reconduite de 2016 à 2019,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'État définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, individualisée sur l'opération n° OP12O2907, le 13 janvier 2014 pour un montant de 36 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en investissement sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal, exercice 2015 - compte 204 310 - fonction 822.

5° - Le montant à payer en fonctionnement sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal, exercices 2015 et suivants - compte 657 310 - fonction 822 - opération n° OP12O2251.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.